

Nom de la collectivité
ou de l'établissement public : _____

N° de SIRET : 

Adresse :

Numéro : _____ Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal :  Commune : _____

Personne en charge du dossier :

Courriel : _____ Téléphone : _____

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT CITOYEN

[Représentant de la collectivité ou de l'établissement public] : _____

atteste que [Nom et prénom de l'hébergeant] : _____

demeurant au [Adresse de l'hébergeant] :

Numéro : _____ Libellé de la voie : _____

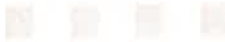
Complément d'adresse : _____

Code postal :  Commune : _____

a hébergé ou logé à titre gratuit, à son domicile ou dans un logement indépendant, une ou plusieurs personnes bénéficiaires de la protection temporaire au titre des articles L.581-1 et suiv. du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dispositif.

☐ L'hébergeant atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente attestation.

☐ L'hébergeant est informé que des pièces complémentaires peuvent lui être demandées pour compléter sa demande de financement ou en cas de contrôle.

Fait à [lieu] : _____ le [date] : 

Signature de l'hébergeant

Signature du représentant de la
collectivité ou de l'établissement public

Cachet de la collectivité

Pièces à fournir :

- Tableau annexé, dupliqué pour chaque unité familiale ou groupe de personnes hébergées simultanément
- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois du lieu d'hébergement
- Photocopie de l'autorisation provisoire de séjour des personnes accueillies dont la validité couvre la période de l'hébergement (si manquante justifiez dans le tableau ci-dessous)

Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

TABLEAU

à dupliquer pour chaque unité familiale ou groupe de personnes hébergées simultanément

La ou les personne(s) hébergée(s) sont les suivante(s) et ont été hébergée(s) ou logée(s) à l'adresse suivante :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance*	Numéro de l'autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire*	Date de début hébergement	Date de fin hébergement	Nombre de jours

* : si non connu(s), merci de justifier pourquoi :

Modèle d'attestation relative au Décret n°XX du XX septembre 2022 instituant une mesure exceptionnelle de soutien aux personnes physiques mettant ou ayant mis à l'abri dans un hébergement ou dans un logement, une ou plusieurs personnes physiques bénéficiaires de la protection temporaire au titre des articles L.581-1 et suivant du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.